

CCI & Caux

Tuteur en entreprise

Depuis un an, CCI & Caux propose aux entreprises et à leurs salariés un service de certification des compétences de "tuteur en entreprise". Valorisant, motivant et utile.

Former des stagiaires. Les accueillir, leur donner ou même créer les outils dont ils ont besoin pour progresser... Nombreux sont les salariés qui sont amenés au sein de leur entreprise à exercer ces fonctions fondamentales auprès des jeunes générations. De façon ponctuelle ou régulière, mais le plus souvent informelle et sans y gagner de reconnaissance particulière.

Cette lacune peut pourtant être comblée par les Certificats de compétences de "Tuteur en entreprise", créés voilà plusieurs années par les Chambres de Commerce et d'Industrie. Véritables processus de certification, ils permettent aux salariés qui se lancent dans cette démarche avec l'appui du centre de formation agréé, CCI & Caux pour la Haute-Normandie, de valider leurs compétences de façon identifiable et avérée.

Pour faire connaître ces titres, CCI & Caux, en partenariat avec OPCALIA organisme collecteur de fonds pour la formation, a proposé une opération spéciale cet été à plusieurs entreprises, dans le cadre du

projet Cicérone qui vise à aider les entreprises dans leur gestion des parcours professionnels. "Nous avons mobilisé tous les centres de formation consulaires de Haute-Normandie susceptibles d'intervenir," explique Nathalie Ramm, Responsable Conseil RH au sein de CCI & Caux. "Chaque candidat tuteur avait un accès individuel au site d'Opcalia pour recueillir des données précises en matière de législation et de pédagogie ; il validait ensuite au fur et à mesure un « portefeuille » de compétences portant sur son parcours de tuteur."

D'excellentes répercussions

7 salariés de l'OPAD, Office des personnes âgées de Dieppe ont bénéficié de cette opération, comme l'explique Céline Le Gall, directrice de l'OPAD : "L'intérêt de cette démarche s'est avéré très important et multiple, pour le salarié comme pour l'entreprise et le stagiaire. Toutes les catégories de personnel et tous les niveaux de formation sont concernés. Notre rôle social auprès des

jeunes générations est fort. Cette certification nous permet non seulement d'améliorer la qualité de l'intégration des nouveaux venus, mais de le rendre reproductible et de valoriser le salarié qui s'est lancé dans la démarche. Les répercussions sont excellentes sur les équipes et la demande suscitée est forte."

Moins lourds à mettre en place que les VAE - Validation des acquis et de l'expérience - ils sanctionnent de plus un vrai savoir-faire puisqu'ils sont délivrés par l'ACCP (Association pour la certification des compétences professionnelles) dont les référentiels sont structurés et remis à jour autour de la norme internationale (ISO) 17024. Ils sont d'ailleurs certifiés par AFAQ/AFNOR.

Contact :

Nathalie Ramm

CCI & Caux

au 02 32 79 50 96

nramm@ccicaux-formation.com